

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 26 juillet 2018 portant abrogation de la décision n° 19/2018 du 11 avril 2018 portant délégation de signature de la présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité**

NOR : INTD1822130S

La présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire, notamment ses articles R. 632-4, R. 632-6 et R. 632-13 ;

Vu le décret du 15 février 2016 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité – M. CELET (Jean-Paul) ;

Vu la délibération du collège n° 2018-04-11-007-D du 11 avril 2018 portant délégation d'attributions du collège du Conseil national des activités privées de sécurité à la présidente,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La décision n° 19/2018 du 11 avril 2018 portant délégation de signature de la présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité est abrogée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité.

Fait le 26 juillet 2018.

*La présidente du collège du Conseil national  
des activités privées de sécurité,*  
V. DEROUET-MAZOYER